

Assainissement collectif

Collectivité
CT RDE 24

Exercice 2020

Accusé de réception en préfecture 024-200025278-20210624-2021-06-24-94840
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

PRIX QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Prestations assurées dans le cadre du service	3
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie	3
1.4. Volumes facturés	4
1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
1.8. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1. Modalités de tarification	11
2.1.1. Tarifs domestiques	11
2.1.1. Tarifs autres	12
2.2. Facture d'assainissement type	12
2.3. Recettes	18
3. Indicateurs de performance	22
3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	22
3.2. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	25
3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	25
3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	26
3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	27
3.6. Indice de connaissance des rejets (255.3)	28
4. Financement des investissements	29
4.1. Montants financiers	29
4.2. État de la dette du service	29
4.3. Amortissements	29
4.4. Epargne brute	29
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement	30
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	30
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	31
7. ANNEXES	31

Accusé de réception en préfecture
02/07/2021 10:53:19
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

7.1.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	32
7.2.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	33

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CT RDE 24 (Syndicat Mixte)
- **Communes desservies** : AUBAS, LE BUGUE, CAMPAGNE, CHALAIS, LA CHAPELLE-AUBAREIL, LES EYZIES, FIRBEIX, LIMEUIL, MIALET, NÉGRONDES, COLY-SAINT-AMAND, SAINT-FRONT-D'ALEMPS, SAINT-JORY-DE-CHALAIS ; SAINT-PRIEST-LES-FOUGÈRES, VAUNAC, SAINT LEON SUR L'ISLE, SALVIAC

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
RDE 24	Régie avec seule autonomie financière	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport

1.2. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations assurées dans le cadre du service sont : entretien des équipements, suivi technique, suivi administratif, facturation, renouvellement des ouvrages et gestion des boues.

1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2020, le service public d'assainissement collectif a desservi 3 538 abonnés représentant une population de 6 989 habitants ⁽¹⁾ (soit 1,99 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2019	2 871 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2020	3 538 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2020	3 534 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2020	4 abonnés
Variation en %	23,23 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 36,98 abonnés/km pour l'année 2020.

024-200025378-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de transmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

¹ Espaces desservis en conformité par un abonné desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Détail par secteur

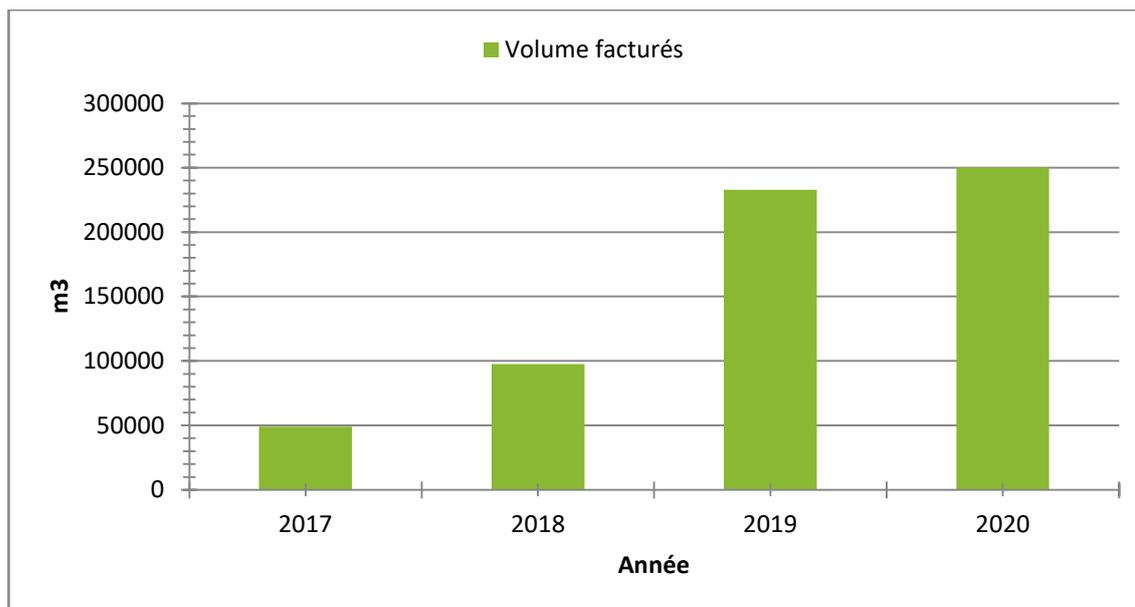
LE BUGUE	Nombre total d'abonnés en 2019	2 024 abonnés
	Nombre total d'abonnés en 2020	1 846 abonnés
	Dont abonnés domestiques en 2020	1 844 abonnés
	Dont abonnés non domestiques en 2020	2 abonnés
	Variation en %	-8,79 %
NORD	Nombre total d'abonnés en 2019	669 abonnés
	Nombre total d'abonnés en 2020	804 abonnés
	Dont abonnés domestiques en 2020	802 abonnés
	Dont abonnés non domestiques en 2020	2 abonnés
	Variation en %	20,2 %
CENTRE	Nombre total d'abonnés en 2019	0 abonnés
	Nombre total d'abonnés en 2020	686 abonnés
	Dont abonnés domestiques en 2020	686 abonnés
	Dont abonnés non domestiques en 2020	0 abonnés
	Variation en %	0 %
EST	Nombre total d'abonnés en 2019	178 abonnés
	Nombre total d'abonnés en 2020	202 abonnés
	Dont abonnés domestiques en 2020	202 abonnés
	Dont abonnés non domestiques en 2020	0 abonnés
	Variation en %	13,48 %

Le nombre d'abonnés 2019 étant erroné, le nombre d'abonnés sur le secteur du Bugue reste stable.

1.4. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2019 (m3)	Volumes facturés en 2020 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques (1 ²)	223 602	242 644	8,52
Abonnés non domestiques	9 312	7 453	-19,96
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	232 914	250 097	7,38

2 Les abonnés domestiques assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



Les 2 conventions de déversement ont été signées avec les entreprises :

- COUDEYRAT (LE BUGUE)
- MARTEGOUTE (SALVIAC)

L'évolution du volume facturé est liée à l'évolution du périmètre de RDE 24.

1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** en 2020 (2 en 2019)

1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 94,91 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 94,91 km (68,72 km en 2019) et 1659 branchements cartographiés.

L'évolution du linéaire de réseau est liée à l'intégration de la commune de St Léon.

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
SECTEUR LE BUGUE					
Station "La Borie" LE BUGUE	0524067V003	Lit bactérien	4 750	Arrêté du 21 juillet 2016	La Vézère
Station du Bourg EYZIES de TAYAC	0524172V002	Boues activées	1 900	Arrêté du 21 juillet 2015	La Vézère
Station de LIMEUIL	0524240V002	Réacteur biologique à membranes	500	Arrêté du 18 août 2012	La Dordogne
Station de MANAURIE	0524249V001	Filtres plantés de roseaux	90	Arrêté du 21 juillet 2015	Ruisseau Le Manaurie
Station de SALVIAC	0546297V001	Boues activées	1 200	Oui	Ruisseau de Pâques
Station du Bourg SIREUIL	0524172V001	Lit bactérien	135	Arrêté du 21 juillet 2015	Infiltration dans le sol
SECTEUR NORD					
Station de CHALAIS	0524095V001	Filtres plantés de roseaux	85	Arrêté du 21 juillet 2015	Fossé puis ruisseau de la Pouyade
Station du bourg de FIRBEIX	0524180V002	Filtres plantés de roseaux	105	Arrêté du 21 juillet 2015	Infiltration dans le sol
Station du bourg de MIALLET	0524269V002	Filtres plantés de roseaux		Arrêté du 21 juillet 2015	Infiltration
Station de NEGRONDES	0524308V002	Lagunage naturel	370	Arrêté du 21 juillet 2016	Infiltration dans le sol
Station de SAINT FRONT D'ALEMPS	0524408V001	Filtres plantés de roseaux	105	Arrêté du 21 juillet 2015	Infiltration
Station de SAINT-JORY-DE-CHALAIS	0524428V002	Lagunage naturel	267	Arrêté du 21 juillet 2015	Ruisseau La Côte
Station de SAINT PRIEST LES FOUGERES	0524489V001	Filtres plantés de roseaux	160	Arrêté du 21 juillet 2015	Etang
Station du bourg de VAUNAC	0524567V001	Filtre à sable	200	Arrêté du 21 juillet 2015	Infiltration
SECTEUR CENTRE					
Station du bourg de SAINT-LEON-SUR-L'ISLE	0524442V001	Boues activées	2 000	Arrêté du 21 juillet 2015	L'Isle
SECTEUR EST					
Station d'AUBAS	0524014V001	Filtres plantés de roseaux	200	Arrêté du 23 mai 2013	Infiltration dans le sol
Station du bourg de COLY	0524127V001	Filtres plantés de roseaux	210	Arrêté du 21 juillet 2015	Ruisseau Le Coly
Station du bourg de LA CHAPELLE	0524106V001	Filtres plantés de roseaux	150	Arrêté du 21 juillet 2015	Infiltration dans le sol

Accuse de réception en préfecture
024200043219-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Station du bourg de ST AMAND DE COLY	0524364V001	Filtres plantés de roseaux	200	Arrêté du 21 juillet 2015	Infiltration dans le sol

Charges rejetées par l'ouvrage :

Secteur	Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %)											
			DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
LE BUGUE	Station "La Borie" LE BUGUE	12	13.4	97,00	99.8	89,90	24.1	94,80	42.8	65,00	6.8	52,70	14.8	86,90
	Station du Bourg EYZIES de TAYAC	2	3	99,00	39	96,00	6.55	99,00	6.16	nc	5.15	68,00	3.65	96,00
	Station de LIMEUIL	2	3	99,50	30	97,00	3.4	99,00	24.1	82,00	6.2	49,00	1.65	98,00
	Station de MANAURIE	0	4	nc	48	nc	6.3	nc	55.4	nc	8.2	nc	21	nc
	Station de SALVIAC	2	29.4	75,30	69.9	73,00	25.7	75,40	6.9	65,70	1.44	56,60	5.4	73,00
	Station du Bourg SIREUIL	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
NORD	Station de CHALAIS	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
	Station du bourg de FIRBEIX	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
	Station du bourg de MIALLET	1	4	99,00	54	95,50	8	99,00	nc	nc	8.8	33,30	14	87,30
	Station de NEGRONDES	1	74	nc	118	nc	250	nc	33.4	nc	11.5	nc	32	nc
	Station de SAINT FRONT D'ALEMPS	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
	Station de SAINT-JORY-DE-CHALAIS	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
	Station de SAINT PRIEST LES FOUGERES	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
	Station du bourg de VAUNAC	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
CENTRE	Station du bourg de SAINT-LEON-SUR-L'ISLE	12	3.75	98,60	34.9	95,70	9.39	97,60	9.73	90,70	2.2	83,40	8.13	92,10
EST	Station d'AUBAS	0	<3	nc	<30	nc	<2	nc	58.8	nc	11.3	nc	2.3	nc
	Station du bourg de COLY	1	4	98,00	30	94,00	4.5	98,00	50.8	22,00	7.4	22,00	7.8	88,00
	Station du bourg de LA CHAPELLE AUBAREIL	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
	Station du bourg de ST AMAND DE COLY	0	<3	nc	<30	nc	6.3	nc	7.22	nc	2.5	nc	1.1	nc

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2)

Accusé de réception en préfecture 024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU Date de mise en ligne : 02/07/2021 (M.S.) Date de réception préfecture : 02/07/2021

Commentaires

Station de SALVIAC : Les moyennes d'abatement sont basses du au bilan de décembre 2020 qui est relativement faussés à cause d'un volume très important d'eaux parasites entrant sur le réseau (forte pluviométrie). Débit entrant Mars 2020 : 207m3/j, débit entrant décembre 2020 : 799m3/j.

Station du Bourg SIREUIL : Nouvelle STEP à venir en 2021

Station du BUGUE : Mise en service de la nouvelle STEP en juin 2021

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

1.8. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues produites (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
SECTEUR LE BUGUE		
Station "La Borie" LE BUGUE 0524067V003	2,50	2,70
Station du Bourg EYZIES de TAYAC 0524172V002	7,80	1,70
Station de LIMEUIL 0524240V002	0,960	0,00
Station de MANAURIE 0524249V001	0,00	0,00
Station de SALVIAC 0546297V001	8,80	11,00
Station du Bourg SIREUIL 0524172V001	0,00	0,00
SECTEUR NORD		
Station de CHALAIS 0524095V001	0,00	0,00
Station du bourg de FIRBEIX 0524180V002	0,00	0,00
Station du bourg de MIALLET 0524269V002	0,00	0,00
Station de NEGRONDES 0524308V002	0,00	0,00
Station de SAINT FRONT D'ALEMPS 0524408V001	0,00	0,00
Station de SAINT-JORY-DE-CHALAIS 0524428V002	0,00	0,00
Station de SAINT PRIEST LES FOUGERES 0524489V001	0,00	0,00
Station du bourg de VAUNAC 0524567V001	0,60	0,54
SECTEUR CENTRE		
Station du bourg de SAINT-LEON-SUR-L'ISLE 0524442V001	14,30	14,13
SECTEUR EST		
Station d'AUBAS 0524014V001	0,00	0,00
Station du bourg de COLY 0524127V001	0,00	0,00
Station du bourg de LA CHAPELLE AUBAREIL 0524106V001	0,00	0,00
Station du bourg de ST AMAND DE COLY 0524364V001	0,00	0,00

La gestion des boues a été fortement impactée en 2020 par la crise sanitaire ainsi que l'arrêté du 30 avril 2020. Toutes les boues d'épuration doivent être évacuées selon une filière agréée garantissant l'hygiénisation des boues.

Compte tenu des caractéristiques des ouvrages exploités, RDE24 a fait le choix de la filière de compostage.

Sous-produits de l'épuration	Boues brutes (tMB)	Sables (t)	Graisses (m3)	Refus de dégrillage (kg)
SECTEUR LE BUGUE				
Station "La Borie" LE BUGUE 0524067V003	62,00	0,00	6,00	115,00
Station du Bourg EYZIES de TAYAC 0524172V002	64,00	0,00	15,00	60,00
Station de LIMEUIL 0524240V002	0,00	0,20	3,00	90,00
Station de MANAURIE 0524249V001	0,00	0,00	0,00	30,00
Station de SALVIAC 0546297V001	523,00	0,00	3,00	65,00
Station du Bourg SIREUIL 0524172V001	0,00	0,00	0,00	0,00
SECTEUR NORD				
Station de CHALAIS 0524095V001	0,00	0,00	0,00	17,00
Station du bourg de FIRBEIX 0524180V002	0,00	0,00	0,00	nc
Station du bourg de MIALLET 0524269V002	0,00	0,00	0,00	25,00
Station de NEGRONDES 0524308V002	0,00	0,00	0,00	nc
Station de SAINT FRONT D'ALEMPS 0524408V001	0,00	0,00	0,00	nc
Station de SAINT-JORY-DE-CHALAIS 0524428V002	0,00	0,00	0,00	nc
Station de SAINT PRIEST LES FOUGERES 0524489V001	0,00	0,00	0,00	nc
Station du bourg de VAUNAC 0524567V001	0,00	0,00	0,00	nc
SECTEUR CENTRE				
Station du bourg de SAINT-LEON-SUR-L'ISLE 0524442V001	1 269,00	0,00	0,00	2 000,00
SECTEUR EST				
Station d'AUBAS 0524014V001	0,00	0,00	0,00	nc
Station du bourg de ST AMAND DE COLY 0524364V001	0,00	0,00	0,00	0,00
Station du bourg de LA CHAPELLE AUBAREIL 0524106V001	0,00	0,00	0,00	nc
Station du bourg de COLY 0524127V001	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 918,00	0,20	27,00	2 402,00

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Secteur	Tarif au 01/01/2021	Abonnement	m3	m3	
				Eté	Hiver
LE BUGUE	LE BUGUE	180,00 €	2,25 €		
	LIMEUIL	265,00 €	3,35 €	4,70 €	2,00 €
	LES EYZIES	120,00 €	1,50 €		
	MANAURIE	130,00 €	1,64 €		
	SALVIAC	120,00 €	1,75 €		
	CAMPAGNE	175,00 €	2,20 €		
NORD	ST PRIEST LES FOUGERES	105,00 €	1,40 €		
	FIRBEIX	128,00 €	1,60 €		
	MIALLET	100,00 €	1,60 €		
	ST FRONT D'ALEMPS	130,00 €	2,20 €		
	CHALAIS	95,00 €	1,25 €		
	VAUNAC	115,00 €	1,50 €		
	NEGRONDES	78,00 €	1,00 €		
CENTRE	SAINT JORY DE CHALAIS	10,00 €	0,25 €		
EST	SAINT LEON SUR L'ISLE	40,00 €	1,60 €		
	COLY	140,00 €	1,75 €		
	ST AMAND DE COLY	140,00 €	1,75 €		
	AUBAS	140,00 €	1,75 €		
	LA CHAPELLE AUBAREIL	140,00 €	1,75 €		

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

2.1.1. Tarifs autres

Service	Tarif	1er janvier 2020	1er janvier 2021
RDE 24	Frais d'accès au service	nc	35,00 €
	Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA) (1)	nc	0
	Participation aux frais de branchement	nc	0

(1) Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3 HT/an) sont :

SECTEUR LE BUGUE

- LE BUGUE

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	450,00 € HT	450,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00€ HT	30,00€ HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	48,00 €	48,00 €
Total HT	480,00 €	480,00 €
Total TTC	528,00 €	528,00 €

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

- **LES EYZIES**

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	250,00 € HT	300,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00€ HT	30,00€ HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	28,00 €	33,00 €
Total HT	280,00 €	330,00 €
Total TTC	308,00 €	363,00 €

- **LIMEUIL**

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	667,00 € HT	667,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00€ HT	30,00€ HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	69,70 €	69,70 €
Total HT	697,00 €	697,00 €
Total TTC	766,70 €	766,70 €

- **MANAURIE**

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	326,80 € HT	326,80 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00€ HT	30,00€ HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	35,68 €	35,68 €
Total HT	356,80 €	356,80 €
Total TTC	392,48 €	392,48 €

- **SALVIAC**

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	300,00 € HT	330,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00€ HT	30,00€ HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	33,00 €	36,00 €
Total HT	330,00 €	360,00 €
Total TTC	363,00 €	396,00 €

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

- **CAMPAGNE**

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	428,00 € HT	439,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00€ HT	30,00€ HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	45,80 €	46,90 €
Total HT	458,00 €	469,00 €
Total TTC	503,80 €	515,90 €

SECTEUR NORD

- **CHALAIS**

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	239,00 € HT	245,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	26,90 €	27,50 €
Total HT	269,00 €	275,00 €
Total TTC	295,90 €	302,50 €

- **FIRBEIX**

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	320,00 € HT	320,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	35,00 €	35,00 €
Total HT	350,00 €	350,00 €
Total TTC	385,00 €	385,00 €

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

- **MIALLET**

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	275,00 € HT	292,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	30,50 €	32,20 €
Total HT	305,00 €	322,00 €
Total TTC	335,50 €	354,20 €

- **NEGRONDES**

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	197,00 € HT	198,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	22,70 €	22,80 €
Total HT	227,00 €	228,00 €
Total TTC	249,70 €	250,80 €

- **SAINT FRONT D'ALEMPS**

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	370,00 € HT	394,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	40,00 €	42,40 €
Total HT	400,00 €	424,00 €
Total TTC	440,00 €	466,40 €

- **SAINT JORY DE CHALAIS**

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	30,00 € HT	40,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	6,00 €	7,00 €
Total HT	60,00 €	70,00 €
Total TTC	66,00 €	77,00 €

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624_2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

- SAINT PRIEST LES FOUGERES

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	262,00 € HT	273,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	29,20 €	30,30 €
Total HT	292,00 €	303,00 €
Total TTC	321,20 €	333,30 €

- VAUNAC

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	278,00 € HT	295,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	30,80 €	32,50 €
Total HT	308,00 €	325,00 €
Total TTC	338,80 €	357,50 €

SECTEUR CENTRE

- SAINT LEON SUR L'ISLE

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	218,27 € HT	232,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
Taux de TVA	10,00%	10,00 %
Montant de la TVA	24,83 € HT	26,20 €
Total HT	248,27 €	262,00 €
Total TTC	273,10 € HT	288,20 €

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

SECTEUR EST

- Coly, St Amand de Coly, La Chapelle Aubareil et Aubas

Facture type	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Part de la collectivité	342,60 € HT	350,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	37,26 €	38,00 €
Total HT	372,60 €	380,00 €
Total TTC	409,86 €	418,00 €

- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence de : 1

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	301 660,00	601 868,00	885 792,60
Redevance eaux usées usage non domestique	nc	nc	32 024,22
Total recettes de facturation	301 660,00	601 868,00	917 816,82
Prime de l'Agence de l'Eau	5 488,00	6 876,00	13 191,51
Total des autres recettes	5 488,00	6 876,00	13 191,51
Total des recettes	307 148,00	608 744,00	931 008,33

- SECTEUR LE BUGUE

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	507 976,00	655 032,00
<i>Dont abonnement</i>	nc	nc
Redevance eaux usées usage non domestique	nc	25 526,30
<i>Dont abonnement</i>	nc	nc
Recette pour boues et effluents importés	nc	nc
Régularisations (+/-)	nc	nc
Total recettes de facturation	507 976,00	680 558,30
Recettes de raccordement	nc	nc
Prime de l'Agence de l'Eau	6 876,00	5 442,51
Contribution au titre des eaux pluviales	nc	nc
Contribution exceptionnelle du budget général	nc	nc
Autres recettes (préciser)	nc	nc
Total des autres recettes	6 876,00	5 442,51
Total des recettes	514 852,00	686 000,81

Localisé en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

- SECTEUR NORD

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	63 850,50	121 148,00
<i>Dont abonnement</i>	nc	nc
Redevance eaux usées usage non domestique	nc	6 497,92
<i>Dont abonnement</i>	nc	nc
Recette pour boues et effluents importés	nc	nc
Régularisations (+/-)	nc	nc
Total recettes de facturation	63 850,50	127 645,92
Recettes de raccordement	nc	nc
Prime de l'Agence de l'Eau	2 942,00	2 398,00
Contribution au titre des eaux pluviales	nc	nc
Contribution exceptionnelle du budget général	nc	nc
Autres recettes (préciser)	nc	nc
Total des autres recettes	2 942,00	2 398,00
Total des recettes	66 792,50	130 043,92

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

- SECTEUR EST

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	30 042,20	55 463,60
<i>Dont abonnement</i>	nc	nc
Redevance eaux usées usage non domestique	nc	nc
<i>Dont abonnement</i>	nc	nc
Recette pour boues et effluents importés	nc	nc
Régularisations (+/-)	nc	nc
Total recettes de facturation	30 042,20	55 463,60
Recettes de raccordement	nc	nc
Prime de l'Agence de l'Eau	nc	5 351,00
Contribution au titre des eaux pluviales	nc	nc
Contribution exceptionnelle du budget général	nc	nc
Autres recettes (préciser)	nc	nc
Total des autres recettes	nc	5 351,00
Total des recettes	30 042,20	60 814,60

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

- SECTEUR SAINT LEON SUR L'ISLE

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	nc	54 149,00
<i>Dont abonnement</i>	nc	nc
Redevance eaux usées usage non domestique	nc	nc
<i>Dont abonnement</i>	nc	nc
Recette pour boues et effluents importés	nc	0
Régularisations (+/-)	nc	0
Total recettes de facturation	nc	nc
Recettes de raccordement	nc	0
Prime de l'Agence de l'Eau	nc	0
Contribution au titre des eaux pluviales	nc	0
Contribution exceptionnelle du budget général	nc	0
Autres recettes (préciser)	nc	0
Total des autres recettes	nc	nc
Total des recettes	nc	nc

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires 	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points 	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'allimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'allimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
SECTEUR LE BUGUE	10	5	10	2	oui	13	0	10	10	10	10	10	5	100
SECTEUR NORD	10	5	10	2	oui	13	0	10	10	0	10	0	0	70
SECTEUR CENTRE	10	5	10	5	oui	15	0	10	10	10	10	10	0	95
SECTEUR EST	10	5	10	5	non	10	0	10	10	10	10	0	0	80

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

3.2. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
SECTEUR LE BUGUE				
Station "La Borie" LE BUGUE	0	137	0	105
Conformité globale	0		0	

3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
SECTEUR LE BUGUE				
Station "La Borie" LE BUGUE	100	137	100	105
Conformité globale	100		100	

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
SECTEUR LE BUGUE				
Station "La Borie" LE BUGUE	100	137	100	105
Station du Bourg EYZIES de TAYAC	100	43	100	45
Station de LIMEUIL	100	10	100	10
Station de MANAURIE	nc	nc	nc	nc
Station de SALVIAC	100	82	100	88
Station du Bourg SIREUIL	nc	nc	nc	nc
SECTEUR NORD				
Station de CHALAIS	nc	nc	nc	nc
Station du bourg de FIRBEIX	nc	nc	nc	nc
Station du bourg de MIALLET	nc	15	100	12
Station de NEGRONDES	100	nc	100	nc
Station de SAINT FRONT D'ALEMPS	nc	nc	nc	nc
Station de SAINT-JORY-DE-CHALAIS	nc	1	nc	nc
Station de SAINT PRIEST LES FOUGERES	nc	nc	nc	nc
Station du bourg de VAUNAC	nc	nc	nc	nc
SECTEUR CENTRE				
Station du bourg de SAINT-LEON-SUR-L'ISLE	nc	59	100	59
SECTEUR EST				
Station d'AUBAS	nc	nc	nc	12
Station du bourg de COLY	nc	nc	100	4
Station du bourg de LA CHAPELLE AUBAREIL	nc	nc	nc	nc
Station du bourg de ST AMAND DE COLY	nc	nc	nc	nc
Conformité globale		100	100	

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Valorisation agricole (tMB - tMS)	Compostage (tMB - tMS)	Autre (tMB - tMS)	Taux de conformité (%)
SECTEUR LE BUGUE				
Station "La Borie" LE BUGUE	62,00 - 2,70	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	100
Station du Bourg EYZIES de TAYAC	nc - nc	64,00 - 1,70	nc - nc	nc
Station de LIMEUIL	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	nc
Station de MANAURIE	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	nc
Station de SALVIAC	523,00 - 5,30	523,00 - 5,70	523,00 - 0,00	nc
Station du Bourg SIREUIL	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	nc
SECTEUR NORD				
Station de CHALAIS	nc - nc	nc - nc	nc - nc	nc
Station du bourg de FIRBEIX	nc - nc	nc - nc	nc - nc	nc
Station du bourg de MIALLET	nc - nc	nc - nc	nc - nc	nc
Station de NEGRONDES	nc - nc	nc - nc	nc - nc	nc
Station de SAINT FRONT D'ALEMPS	nc - nc	nc - nc	nc - nc	nc
Station de SAINT-JORY-DE-CHALAIS	nc - nc	nc - nc	nc - nc	nc
Station de SAINT PRIEST LES FOUGERES	nc - nc	nc - nc	nc - nc	nc
Station du bourg de VAUNAC	nc - nc	nc - nc	nc - 0,54	nc
SECTEUR CENTRE				
Station du bourg de SAINT-LEON-SUR-L'ISLE	nc - nc	1 269,00 - 14,13	nc - nc	nc
SECTEUR EST				
Station d'AUBAS	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	nc
Station du bourg de COLY	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	nc
Station du bourg de LA CHAPELLE AUBAREIL	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	nc
Station du bourg de ST AMAND DE COLY	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	0,00 - 0,00	nc
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> Accuse de réception en préfecture 024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU Date de réception préfecture : 02/07/2021 </div>				
TOTAL tous secteurs	585 tMB – 8 tMS	1856 tMB – 21,53 tMS	523 tMB – 0,54 tMS	

- (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

3.6. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points
Partie C :		
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points								Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
SECTEUR LE BUGUE	20	10	20	30	0	0	0	0	80
SECTEUR NORD	20	0	0	30	0	0	0	0	50
SECTEUR CENTRE	20	0	0	30	10	0	0	0	60
SECTEUR EST	20	0	0	0	0	0	0	0	20

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	780 466,35	1 505 338,26
Montants des subventions en €	0,00	0,00
Montants des contributions du budget général en €	0,00	0,00

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 322 420,00	4 035 084,00
Montant remboursé en en €	en capital	183 516,00	239 416,82
	En intérêts	78 111,00	90 721,85

4.3. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 179 245,20 € (106 230,00 € en 2019).

4.4. Epargne brute

Pour l'année 2020, l'épargne brute du service a été de 490 720,32 €.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance. Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : 0 Euros.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10 109 habitants	6 989 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 018,00 tonnes de matières brutes	585,00 tonnes de matières brutes

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

7.1. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Le détail de l'indicateur P204.3 est présenté pour les STEP > 2 000 EH au paragraphe 3.4 du présent RPQS conformément à la réglementation. Ci-dessous figure le détail de l'indicateur pour les STEP < 2 000 EH.

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
SECTEUR LE BUGUE				
Station "La Borie" LE BUGUE	0	137	0	105
Station du Bourg SIREUIL	0	nc	0	nc
Station du Bourg EYZIES de TAYAC	100	43	100	45
Station de LIMEUIL	100	10	100	10
Station de MANAURIE	100	nc	100	nc
Station de SALVIAC	0	82	0	88
SECTEUR NORD				
Station de CHALAIS	100	nc	100	nc
Station du bourg de FIRBEIX	100	nc	100	nc
Station du bourg de MIALLET	100	15	100	12
Station de SAINT FRONT D'ALEMPS	100	nc	100	nc
Station de SAINT PRIEST LES FOUGERES	100	nc	100	nc
Station du bourg de VAUNAC	0	nc	0	nc
Station de NEGRONDES	100	nc	100	nc
Station de SAINT-JORY-DE-CHALAIS	100	1	100	nc
SECTEUR CENTRE				
Station du bourg de SAINT-LEON-SUR-L'ISLE	100	59	100	59
SECTEUR EST				
Station d'AUBAS	100	nc	100	12
Station du bourg de ST AMAND DE COLY	100	nc	100	nc
Station du bourg de LA CHAPELLE AUBAREIL	100	nc	100	nc
Station du bourg de COLY	100	nc	100	4
Conformité globale				

7.2. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Le détail de l'indicateur P205.3 est présenté pour les STEP > 2 000 EH au paragraphe 3.4 du présent RPQS conformément à la réglementation. Ci-dessous figure le détail de l'indicateur pour les STEP < 2 000 EH.

Station	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Secteur Le Bugue (ville)				
SECTEUR LE BUGUE				
Station "La Borie" LE BUGUE	0	137	0	105
Station du Bourg SIREUIL	0	nc	0	nc
Station du Bourg EYZIES de TAYAC	0	43	0	45
Station de LIMEUIL	100	10	100	10
Station de MANAURIE	100	nc	100	nc
Station de SALVIAC	0	82	0	88
SECTEUR NORD				
Station de CHALAIS	100	nc	100	nc
Station du bourg de FIRBEIX	100	nc	100	nc
Station du bourg de MIALLET	100	15	100	12
Station de SAINT FRONT D'ALEMPS	100	nc	100	nc
Station de SAINT PRIEST LES FOUGERES	100	nc	100	nc
Station du bourg de VAUNAC	0	nc	0	nc
Station de NEGRONDES	100	nc	100	nc
Station de SAINT-JORY-DE-CHALAIS	100	1	100	nc
SECTEUR CENTRE				
Station du bourg de SAINT-LEON-SUR-L'ISLE	100	59	100	59
SECTEUR EST				
Station d'AUBAS	100	nc	100	12
Station du bourg de ST AMAND DE COLY	100	nc	100	nc
Station du bourg de LA CHAPELLE AUBAREIL	100	nc	100	nc
Station du bourg de COLY	100	nc	100	4
Conformité globale				

Accusé de réception en préfecture
024-200025278-20210624-2021-06-24-34B-AU
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021